La *France* fait contre mauvaise fortune bon cœur et parait également satisfaite

La déclaration lue au Sénat et à la Chambre par M. de Freycinet, président du conseil, promet à la France la paix et la liberté.

Elle annonce les réformes judiciaires et militaires que le pays a réclamées en élisant ses mandataires, le 21 août 1881 et le 8 janvier 1882.

Elle rassure les intérêts contre toute aventure financière, au moment où la fortune publique traverse une crise difficile, sans renoncer toutefois à l'exécution des grands travaux promis à la nation.

Elle permet d'espérer la signature des traités de commerce nécessaires au développement de la richesse française.

Enfin, elle a le mérite courageux de prendre une attitude gouvernementale à propos de la révision. Le cabinet en propose l'ajournement, alors qu'il lui était aisé de se désintéresser, et de livrer cette question au vote du Sénat, en se lavant les mains du conflit probable.

M. de Freycinet et ses nouveaux collègues n'ont pas cru qu'il fût permis aux dépositaires du pouvoir de laisser aller à la dérive une affaire qui a passionné le Parlement. Ils ont tenu à affirmer une politique, en quoi ils ont eu raison. On n'est digne de gouverner que lorsqu'on sait porter le poids de la responsabilité.

En lisant ce programme, la France, lasse des politiciens, pensera certainement que le bon sens a repris ses droits et que la raison a reconquis son empire.

Pour notre part, nous saluons avec joie ce mot de «paix,» répété trois fois, en deux lignes, dans la même phrase, avec une intentisn marquée.

Le *Temps*, enfin, émet son opinion avec cette gravité méthodiste qui lui est habituelle :

Le point capital de la déclaration-programme du nouveau ministère est celui relatif à l'ajournement de la révision. Cet ajournement, nous l'avons indiqué dès le jour de la retraite du cabinet du 14 novembre, s'imposait. Il était devenu évident, par les complications auxquelles ont donné lieu, dans la Chambre, dans la presse, dans le public même, les conflits d'opinion sur cette question, si complexe en elle-même, de la révision, qu'à vouloir la résoudre immédiatement on risquait de se heurter à d'inextricables difficultés.

M. de Freycinet et ses collègues ont donc eu raison de vouloir que le temps, ce grand maître, fit en ceci, comme en toutes choses, son œuvre d'apaisement et de maturité. Les ministres ont eu d'autant plus raison de s'arrêter à cette détermination que, selon la remarque très juste contenue dans la déclaration, la question de la révision des lois constitutionnelles, — étant admis que cette révision doit porter principalement sur le mode de nomination des sénateurs et des députés, — ne présente effectivement aucun caractère d'urgence. Le personnel parlementaire ne peut pas être modifié avant trois années.

De tout ce qui précède, il résulte, avec évidence, qu'aucun Ministère n'a eu, depuis plusieurs années, autant de chances de longévité.

Ce n'est pas du génie qu'on lui demande, c'est du bon sens.

Causerie

Le coup du lapin

Un président du jury de la Seine vient de se distinguer par une de ces turlupinades qui, à notre heure, peuvent désigner leur homme aux faveurs du suffrage universel, mais insuffisantes pour lui faire decerner un brevet de simple bon sens. Ce président de jury, qui serait trop content, si l'on ecrivait son nom, est un de ces terribles mortels qui ont déclaré la guerre au bon Dieu et se sont juré de le reduire à néant, ou bien de succomber eux-mêmes dans la lutte. Peut-être, s'ils ont des lettres, comptent-ils sur l'avenement d'un autre Milton, qui chantera leur épopée en vers et portera leur nom à la postérité la plus reculée. Peut-être aussi espèrent-ils tout simplement imposer leur nom à l'attention des electeurs qui ont rompu toutes relations avec le ciel.

Toujours est-il que ce président du jury de la Seine a fait son effet. Faire son effet, voilà le but, c'est-à-dire poser devant la galerie et savoir, douceur extrême, son nom proclamé jusqu'au bout du monde par la voix des journaux ! Ce président du jury connait son histoire contemporaine, et ce sont les lauriers de M. Bradlaugh qui l'ont empêché de dormir. « Comment, s'est il dit, voilà un homme que les électeurs envoient à la Chambres des Communes d'Angleterre, pour défendre leurs intérêts, et qui refuse de se prêter à une formalité séculaire ! Par suite on lui ferme la porte du Parlement. Les électeurs ont ainsi bien des chances d'être lésés ; mais jamais M. Bradlaugh n'aura été plus célèbre. Pourquoi, moi, qui ne suis connu que par le percepteur des contributions directes, ne tenterais-je pas de m'imposer par un grand coup, à l'attention de mes concitoyens ? » Et mentalement le chef du jury a ajouté : « et peut-être à leurs suffrages! »

Soyez assurés qu'il y a de çà. Généralement on ne commet pas une étrangeté sans raison, à moins que l'on ne eoit désigné d'avance pour les petites maisons ; et ce que le président du jury de la Seine a voulu faire assavoir *urbi et orbi*, c'est qu'il n'admet point le bon Dieu dans sa compagnie. Tout au plus lui permettrait-il l'acces de l'office et encore! Cela me rappelle une délicieuse parodie de la *Légende des siècles*, où Marcellin montrait Victor Hugo planant dans les espaces illimités. Le grand poète avait les deux pieds sur les bords de la nacelle d'un ballon, les bras croisés, et la chevelure simulait la flamme destinée à gonfler l'aérostat.

Au-dessous, Marcellin, avait écrit :

Il n'y a, dit alors Victor Hugo à Dieu.
Que toi-z-et moi au monde, et tu te fais bien vieux.

Je suis persuadé que le president du jury a gardé quelque souvenir de cette parodie et qu'il a profité de l'occasion qui lui était offerte, pour donner congé au bon Dieu, comme on donne congé à un locataire qui ne paie pas son terme. Après quoi il s'est dit, non sans satisfaction, qu'il venait de remplir son devoir envers le dixneuvième siecle, et qu'il ne lui restait plus qu'à attendre les événements.

Je ne suis pas de ceux qui veulent solenniser ces choses et en tirer de grandes phrases, trouvant qu'à propos d'un ridicule, il ne faut jamais enfler le son et donner trop d'importance à ce qui n'en vaut point la peine. Cette petite échauffourée d'un président de jury n'est qu'un incident, parmi les milliers de choses baroques qui défilent aujourd'hui sous les yeux de l'observateur. Au milieu de l'effervescence générale, il n'y a pas d'homme aujourd'hui qu'on insulte plus que le bon Dieu. Je ne sais plus qui le provoqua directement jadis, au Pere-Lachaise, en l'engageant à venir s'aligner, s'il l'osait. Malheureusement, on n'avait point son adresse, sans quoi on lui eût envoyé des témoins. Mais, puisqu'il ne se montre pas, on cherche à le vexer de toutes les manières, avec la conviction qu'il ne s'en relèvera point. On le tue moralement, tantôt par un coup simple, tantôt par un coup double, soit que l'on parle du boulevard Michel, ou de la rue Dominique-Germain.

Car c'est ainsi que l'on en use, et il ne faut pas autre chose que cela pour remettre la Providence à sa place. Quoi qu'il en soit, ce terrible et belliqueux président de jury a fait son petit effet, dans le prétoire, et, comme il n'en demandait point davantage, le voilà convaincu d'avoir administré au bon Dieu le coup du lapin, et peut-être persuadé de ne plus jamais en entendre parler. Ce respectable contribuable s'est tenu, j'imagine, un petit discours assez logique, à son idée : « Voyons, s'est-il dit, me voilà président du jury, et jamais plus belle occasion ne s'est offerte d'affirmer mes opinions. Or, je trouve que le bon Dieu me gêne et que l'un de nous deux doit disparaitre. Pour commencer, je vais faire, à son endroit, la conspiration du silence, et je crois bien qu'il ne s'en relevera pas. »

C'est alors qu'amené, après délibération et suivant l'usage, à prononcer la formule sacramentelle, ce brave et digne homme n'a cru devoir parler que des hommes et de sa conscience. C'est en vain que le président des assises l'a averti, lui faisant remarquer qu'il commettait une infraction et qu'il lui fallait se conformer aux usages, puisque ces usages n'étaient point abolis. Peine inutile ! Ferme comme un roc, le président du jury n'en a point voulu démordre. C'était, pour lui, une vieille querelle à vider, et il l'a vidée, très heureux d'avoir à sa disposition, une occasion officielle. Voilà un homme posé et dont l'avenir est assuré, s'il sait tirer parti du petit esclandre qu'il vient de provoquer à la cour d'assises de la Seine.

En vain M. le president a-t-il cherché à lui faire comprendre que le prétoire n'était ni une tribune ni une chaire d'enseignement, et que les lieux ne manquaient point ailleurs pour exposer ses théories à la curiosité du public. Peine perdue! C'était se heurter à une préméditation irrémissible. « Mais le verdict ainsi exprimé sera nul, et il faudra procéder à une seconde délibération, après avoir choisi un nouveau président! » — « Possible, mais ma conscience s'oppose à tenir compte d'un mot qu'elle repudie. Ainsi, M. le président, c'est à prendre ou à laisser, et je ne transigerai pas. » Et il n'a pas transigé. Deux jurés, à ce que l'on dit, ont suivi leur président, dans cette terrible campagne. Heureusement qu'il en restait assez pour condamner le sacripant que l'incident réjouissait sans doute, et qui s'en faisait du bon sang.

Mais, c'est encore un rude coup porté à ce pauvre bon Dieu, sur lequel on s'acharne depuis quelque temps, et qui finira par ne plus s'en relever. Jusqu'alors, il n'avait point encore été aussi directement attaqué ni aussi gravement compromis. Il fallait un précurseur comme ce président du jury, pour lui dire aussi carrement son fait, en rompant avec toutes les règles juridiques. Pour ma part, j'ai idée que cet homme hardi a de l'avenir et qu'il fera, un jour ou l'autre, partie de nos assemblées délibérantes, où les curieux pourront admirer, à leur aise, l'athlète qui a tombé le bon Dieu, comme on admire Marseille, le rempart du Midi, dont les épaules n'ont jamais touché la terre. Et maintenant, en avant la musique!

Jean De Nivelle.

BULLETIN DU TRAVAIL

On sait qu'une circulaire ministérielle a rappelé les termes de la loi sur le travail de douze heures. Vingt cinq rattacheurs d'une filature de Roubaix, travaillant, jusqu'à présent, treize heures et demie, ont demandé à leur patron de leur donner le même salaire pour la journée de douze heures.

Le patron ayant cru devoir maintenir le prix de l'heure comme auparavant, les ouvriers se sont mis en grève.

Bulletin Economique

Bulletin commercial de Roubaix-Tourcoing

Laines. — L'ouverture des ventes publiques d'Anvers s'est faite mardi, sur divers lots d'*Australie* qui ont été cotés aux prix obtenus par ces mêmes laines aux dernières enchères. 2350 balles de la Plata ont été présentées hier ; la moitié à peine a été adjugée à prix très faibles, malgré un nombreux concours d'acheteurs. Les *Buenos Ayres* ont perdu cinq centimes sur les cours des dernières ventes.

La situation du peignage est toujours très délicate, aussi bien à Tourcoing qu'à Roubaix. Les peigneurs les plus favorisés ont à peine de quoi alimenter leurs établissements, les autres, et ceux-là sont les plus nombreux, ont une partie de leur matériel arrêté ou ne travaillent plus que pendant le jour afin d'éviter des frais d'éclairage.

Les filateurs sont loin d'être, en général, occupés comme ils le voudraient. Les façons restent à bas prix.

Cotons. — Le marché des Etats-Unis est fort indécis. En face du peu d'importance des recettes, on craint une hausse prochaine sur les cotons bruts. Il est à souhaiter qu'elle ne se présente pas, car la filature, qui a déjà beaucoup de peine à maintenir ses prix, ne pourrait les relever comme il conviendrait en pareil cas.

L'écart que nous signalons depuis longtemps entre le prix proportionnel du filé et celui de la matière brute est moindre en ce moment que pendant le cours de l'année dernière, mais la situation de la filature redeviendrait mauvaise, si la matière brute augmentait de prix.

Tissus. — On expédie en ce moment les dernières livraisons des commissions d'été. Les suppléments sont rares et ne sont donnés que pour des tissus spéciaux.

Plusieurs fabricants possédant des tissages importants travaillent dans les mêmes conditions que le peignage, c'est-à-dire pendant le jour seulement, afin de ne produire que ce qui est commissionné et d'éviter les stocks.

Situation générale.—Dans l'ensemble, la position de nos deux villes est loin d'être satisfaisante et ce qui se passe en France et à l'étranger est peu fait pour l'améliorer. A ce sujet nous appelons tout particulièrement l'attention de nos industriels sur les lignes suivantes :

Les industriels de Bradford, au contraire de ce qui se passe chez nous, se sont émus de la stagnation des affaires pendant les années 1877 et 1878, surtout en ce qui concernait les lainages de leur fabrication.

Plusieurs filateurs de cette ville, MM Ramsdem et Cie entres autres ont, à grands frais, fait revenir de France un matériel complet et des plus perfectionnés. Ces machines ont été depuis, imitées par un constructeur anglais, M. Platt, qui les livre à meilleur compte à nos concurrents, que nos constructeurs français. Et que l'on ne croie pas qu'il s'agisse seulement de renvideurs ou de gill-box, non ; toutes nos machines locales sont imitées et perfectionnées comme le savent faire les Anglais.

Les bobinoirs, étirages, lisseuses, ourdissoirs, encolleuses — les encolleuses surtout que certains constructeurs de Roubaix après un travail et une étude opiniâtres étaient parvenus à construire dans d'excellentes conditions — sont maintenant employées dans la plupart des établissements de Bradford.

MM. Illingvorth et fils, la maison Demby et Cie ont monté des usines complètes copiées sur le système français.

L'inspecteur des manufactures anglaises, M. Redgrave, a démontré que le nombre des ouvriers employés en France par mille broches est dans la proportion de 1 à 7, tandis que dans le Lancashire il est de 1 à 27 ; de sorte que les filatures de ce comté produisent par personnes occupées, quatre fois autant qu'en France.

C'est dans un document publié à Bradford même, que nous puisons ces renseignements, et ce document ajoute :

« La nécessité d'étrangler une concurrence » qui attaque une de nos principales industries » est maintenant impérieuse. Nous avons de » fortes raisons de prédire qu'avant un an nous » ne devrons plus importer de France des fils » de laine douce : *Nous saurons les produire.* »

Ainsi, les Anglais qui autrefois ne produisaient que des tissus brillants, que nous ne sommes jamais parvenus à imiter, fabriquent aujourd'hui des tissus pour robes, depuis *six pence* jusque un schilling par yard, en beige, foulé, mérinos et cachemire.

Au dessus de ces prix ils fabriquent les cachemires fins, les draperies de laine peignée pour homme, les tissus pour manteaux de dame et l'auteur du document déjà cité s'écrie, avec une joie non dissimulée :

« Il y a dix-huit mois nous les importions de « France en grandes quantités, mais on les fait « maintenant si parfaitement a Bradford que les « tissus français seront bientôt supplantés.

Deux cents cinquante mille mètres de draperie peignée, grande largeur, sont expédiées chaque semaine de Bradford. Les bas prix sont exportés en Italie ; les belles qualités en Belgique et en France, il s'en livre de toutes les sortes en Amérique.

Le tissage de la soie a été ajouté aux industries de la grande cité manufacturière qui songe aujourd'hui à y joindre encore la fabrication des tresses et de la passementerie.

Voici, en terminant, comment le rapport, duquel nous extrayons les faits et les chiffres précédents, apprécie la situation de notre industrie lainière.

« La France s'est abandonnée à une fureur de » spéculation qui a profondément troublé toutes » les classes et dont les effets commencent à se » faire sentir. Ses machines, pour les tissus tels » que Bradford peut aujourd'hui les produire, » n'ont qu'une maigre pitance, et, sauf ceux qui » ont une spécialité, les cris et les plaintes vont » en s'accentuant. »

Et maintenant que les Anglais eux-mêmes, publient bien haut que, loin de craindre la concurrence francaise en matière de lainages, ils sont à même de produire à meilleur compte que nous, serons-nous assez naïfs pour leur ouvrir notre marché, et cela, au moment où notre industrie traverse une crise sans exemple ? Ce serait plus que de la naïveté, ce serait un suicide.

V. Duburcq.

Bulletin Militaire

Le chef de musique du 73e de ligne, à Béthune, demande des musiciens. Appointements et faveurs selon le talent. Un cours d'harmonie est ouvert pour les artistes qui voudraient travailler pour devenir sous-chefs.

Les jeunes gens de la classe 1881, désirant faire partie de cette musique doivent contracter leur engagement avant le conseil de révision, passé ce temps, l'engagement ne peut plus être contracté.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Expropriations de la rue de la Gare

Suite de l'audience du 1er Février

Le défenseur des intérêts de la ville de Roubaix discute chiffre par chiffre les affirmations de son adversaire et cite de nombreuses ventes de terrains dans les parages de la nouvelle rue.

Me Coquette et M. Wibaux lui-même, protestent contre certains de ces chiffres, dont il n'est pas justifié.

Les bâtiments, M. Wibaux les estime à 35,000 francs.

Nous, nous les estimons seulement à 28,000 francs.

Le forage n'a coûté que 1,000 francs.

Il y a loin de ce chiffre à celui de 25,000 francs invoqué par M. Wibaux.

M. Wibaux répond que le puits n'a jamais donné d'eau et il a fallu forer à nouveau.

Me Basquin. — Il y a quatre ans environ, M. Wibaux voulait vendre sa propriété.

(Dénégation de Me Coquelle et de son client).

L'avocat de la ville continue en disant que MM. Wibaux-Florin et Compagnie n'emploient que de l'eau de la Lys.

Le forage est donc abandonné.

Quant aux générateurs de vapeur, M. Leloir, ancien constructeur à Roubaix, a visité le mobilier industriel. Il estime les générateurs à 7,500 fr. etc., etc., au total 17,375 francs.

Au point de vue du déplacement industriel, la ville refuse toute indemnité, parce que, dit l'avocat, bien longtemps avant qu'une rue de la Gare fut tracée, MM. Wibaux et Compagnie avaient décidé la translation de leur usine. Malgré cela, ces messieurs réclament de ce chef 90,000 francs.

Me Coquelle réplique. Il s'étonne que l'on veuille persuader à son client qu'il doit faire ou ne pas faire telles ou telles choses. C'est là notre affaire, dit l'avocat; ne vous donnez pas tant de peine. Les évaluations demandées sont maintenues.

Expropriation de M. Alfred Cochois, locataire de M. Wibaux.— Il est logé par son patron, et cela fait partie de ses conventions comme employé de M. Wibaux. Il demande 1,500 francs.

Me Basquin propose 200 francs pour frais de déménagement.

Expropriation de M. Creton, directeur de l'usine.— Demande 800 francs.

Offre : 100 francs.

A cinq heures moins quelques minutes, le jury entre en délibération.

Il en sort à 6 heures 20.

Voici les décisions sur les trois expropriations du jour :

Expropriation de MM. Désiré Wibaux-Florin et Ce, propriétaires des numéros, 3 et 15, rue Blanchemaille.

Offres définitives de la ville : 98,150 fr.

Demande : 425,000 fr.

Allocation : 168,938 fr.

Expropriation des locataires.—1o M. Alfred Cochois, employé;

Offre 200 fr.

Demande : 1,500 fr.

Allocation éventuelle : 750 fr.

2o M. Creton, directeur de l'usine.

Offre : 100 fr.

Demande : 800 fr.

Allocation (éventuelle): 250 fr.

La séance est levée à 6 heures 1|2.

Jeudi, à 8 heures visite à Roubaix, du no 15 au no 27 entre la rue Blanchemaille et le square Notre Dame.

Cour d'assises du Nord. — Voici le rôle complet des assises qui s'ouvriront à Douai le lundi 6 février prochain. Voici l'énumération des affaires qui seront soumises au jury pendant cette session, avec l'indication des dates auxquelles elles seront appelées :

Lundi 6 février.— Laisne, vol qualifié; Corbier, vol qualifié; Delebecque, attentat à la pudeur.

Mardi 7. — Thibaut, attentat à la pudeur ; Masselot, faux ; Couture, vol qualifié.

Mercredi 8. — Catoir, vol qualifié ; Cuvelier, faux; Delattre, attentat à la pudeur.

Jeudi 9. — Doffemies, attentat à la pudeur ; Speybrock, blessures ayant occasionné la perte d'un membre ; Grosch, vol qualifié.

Vendredi 10. — Prevot, assassinat.

Samedi 11. — Delevacque, vol qualifié; Delezenne, Farvacque, Vander Straeten, Desmette, vols qualifiés, Huysmann, attentats à la pudeur.

Lundi 13. — Claeysen, attentats à la pudeur; Meunier, faux,

Mardi 14. — Dufresne, vol domestique; Bisiaux attentat à la pudeur; Fachl, Dormard et Wouters, vols qualifiés.

Mercredi 15. — Couvrez Tiburce, Couvrez Cyrille, Julie Mercier, Narecaille, Fontaine Désirée vol qualifié,

Jeudi 16. — Marie Grange, faux.

Vendredi 17. — Sicen, faux (contumax); Selvo et Cossaune, banqueroute frauduleuse (contumax); Block Maximilien et Block Gabriel, banqueroute frauduleuse (contumax); Georges Carpentier, faux (contumax).

Election d'un conseiller général. — Enfin, on connaît un candidat demandant la succession de M. Chéri-Dumez.

Voici ce que nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

Le Cercle de l'Indépendance, qui a son siége rue du Bois-Saint-Sauveur, a envoyé hier ses délégués offrir à M. Mariage, conseiller municipal de Lille, la candidature au Conseil général. M. Mariage a accepté.

— Les membres de la « Fédération socialiste» n'ont pas pu, dit-on, tomber d'accord sur le choix d'un candidat. On considère comme probable qu'ils n'en présenteront pas et qu'ils se contenteront de faire afficher un placard invitant leurs amis à s'abstenir.

On nous demande l'insertion de l'avis suivant ;

« Les anciens enfants de l'hospice civil de Roubaix sont invités à se rendre le dimanche 12 courant, à 5 heures du soir, chez le sieur Joseph Duthoit, cabaretier, rue de l'Epeule, 58.

» Cette réunion a pour objet : l'élaboration d'un règlement relatif à la formation d'une Société de secours mutuels et le vote d'une commission définitive.

« La Commission provisoire prie instamment ceux qui ne pourront assister à cette réunion de vouloir bien envoyer leurs nom, prénoms et adresse au siége de la Société, rue de l'Epeule, 58, afin qu'à l'avenir ils puissent être convoqués individuellement.

» En raison du but philanthropique qui sera poursuivi par cette société, la commission espère que pas un seul ancien enfant de l'hospice ne manquera de répondre à son appel.

» Pour la Commission provisoire,
» *Le Secrétaire*,
» Edmond Vanmullen. »

Nous rappelons que dans sa séance du 29 janvier, l'*Union Fédérale colombophile*, établie rue de Tourcoing, 127, à Roubaix, a décidé qu'un grand concours général et international de pigeons voyageurs serait offert aux amateurs domiciliés dans un rayon de 20 kilomètres de Roubaix.

Le lâcher aura lieu à Paris, le lundi de la Pentecôte, 29 mai prochain. Aussi vaillant que jeune, ce Cercle n'a reculé devant aucun sacrifice pour donner tout l'éclat possible à ce tournoi colombophile, car 1,000 francs composent les prix d'honneur, parmi lesquels, innovation remarquable, figurent deux obligations de la ville de Bruxelles, rente 3 0|0.

L'heureux vainqueur, propriétaire de l'obligation, aura donc, avec 2 ou 3 pigeons, la chance de gagner un des lots de 100,000, 50,000, 10,000 fr. et d'autres à la vérité plus modestes, qui sortent dans les six tirages qui se font annuellement.

Nous sommes certains que de nombreux colombophiles se disputeront avec acharnement les prix de ce magnifique concours.

On nous rapporte un nouveau vol commis hier soir, en pleine rue.

Désiré Leignel, âgé de 40 ans, cardeur, demeurant rue la Croix-Rouge, no 22, à Tourcoing, s'en retournant chez lui, vers 8 heures du soir, fut accosté par un individu qui fit route avec lui un instant, puis disparut tout-à-coup.

Leignel était tellement gris que l'individu lui avait, sans qu'il s'en aperçût, décroché sa montre.

Ce ne fut que le lendemain matin que Leignel constata le vol.

Il n'a pu donner aucun renseignement.

La montre est d'argent, d'une valeur de 40 francs.

Une bande de jeune droles ont parcouru cette nuit, assez longtemps la Grande-Place de Tourcoing et les rues adjacentes, chantant ou plutôt braillant à tue tête, empêchant le repos des habitants.

Vers deux heures, une patrouille de sergents de ville venant à passer, les chenapans s'enfuirent, mais l'un d'eux put être arrêté. Il a fait connaitre les autres.

Cette nuit, on a arrêté, sur les indications d'un rattacheur nommé Louis Descamps, au Sentier de Bondues à Tourcoing, un individu sans ressources et sans domicile, qu'il avait par compassion recueilli chez lui la nuit précédente, et qui avait abusé de cette hospitalité, si généreusement offerte, en emportant un pantalon d'une valeur de 10 francs, appartenant à son hôte.

M. Gaultier, directeur du théâtre de Reims, a été officiellement désigné par la municipalité de Lille, aujourd'hui, comme directeur du Grand-Théâtre.

M. Gaultier est donc directeur du Grand-Théâtre de Lille pour la saison théâtrale 1882-1883.

Cette nuit encore vers une heure du matin, Charles Vannesbus, âgé de 54 ans, domestique, rue de Tournai, à Tourcoing, s'est présenté au poste de police, la figure ensanglantée.

Il a déclaré qu'il avait été frappé par un domestique nommé Henri, avec lequel il était revenu de Lille.

Procès-verbal sera dressé.

Les Sociétés de secours mutuels. — *La Société typographique lilloise* s'est réunie en assemblée générale dimanche dernier. Cette séance empruntait un certain éclat à la remise solennelle, par M. Léonard Danel, president, de la medaille d'argent accordée par le ministre de l'intérieur à M. Degruson, vice-président, pour services rendus à la Société. Après la lecture du rapport annuel du secrétaire et de la situation financière établie par le trésorier, documents qui constatent les progrès constants de cette association, dont le capital s'élève à près de 105,000 fr. pour vingt années d'existence, M. Danel a annoncé à l'assemblée la distinction dont M. Degruson a été l'objet de la part du gouvernement.

Dans une courte allocution, où il a retracé les qualités du titulaire, M. le président a dit que le plus bel éloge qu'il pouvait en faire, c'est que, depuis trente ans, il a l'honneur d'être le patron de M. Degruson.

M. Danel a ensuite attaché lui-même la médaille sur la poitrine de M. le vice-président et lui a donné l'accolade, aux applaudissements de l'assistance.

M. Georges Lefebvre, membre honoraire, s'est alors avancé vers M. Degruson et lui a remis, au nom de son père, M. Lefebvre-Ducrocq, maitre-imprimeur et ancien compagnon de travail du médaillé, un superbe bouquet de fleurs naturelles.

M. Degruson, très ému, a prononcé à son tour quelques paroles pour remercier l'assistance des marques de sympathie qu'elle venait de lui accorder et a chargé M. Lefebvre d'être également son interprète auprès de son père, pour lui dire combien il était touché du bon souvenir que celui-ci avait conservé de lui.

La séance s'est terminée par la réélection à peu près complète de l'ancienne administration.

Un guet-apens. — Un individu entré, la nuit dernière vers onze heures, dans une maison suspecte de la rue de Juliers, à Lille, s'est vu assaillir tout à coup par deux drôles et une femme qui, après l'avoir roué de coups, l'ont dépouillé de tout ce qu'il portait dans ses poches.

Une plainte a été déposée par la victime. Espérons qu'un exemple sévère intimidera quelque peu les malandrins dont certains quartiers de Lille semblent pulluler depuis un certain temps.

L'Infanticide de la Madeleine. — Le rapport de M. Houzé de l'Aulnoit, médecin légiste, a été déposé hier au Parquet de Lille.

Disparition. — Voici le signalement d'un enfant disparu du domicile de ses parents depuis hier à quatre heures.

Pantalon et paletot en velours noir, bottines noires à lacets.

L'enfant se nomme Louis Pigat, il est âgé de 6 ans 1|2, et sourd et muet. Ses parents demeurent rue de la Cité, 12, à Saint-Maurice-lez-Lille.

30 0|0 meilleur marché que partout ailleurs.

Avis. — Avant de faire vos achats, voyez la maison Thiéry ainé et Cie, Place du Théâtre, 26 et 28 ; 1, 3 et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille.

Pour cause de fin de saison 30 0|0 de rabais sur les vêtements d'hiver.

Comparez et profitez des avantages sérieux et réels offerts par cette maison.

Cercle horticole de Lille.—*Concours pour la plus belle garniture de fenêtre.* —Pour se conformer au désir exprimé par notre regretté trésorier, M. Hector Mouquet, qui accorde aux sociétaires du *Cercle horticole* une médaille pour la plus belle garniture de fenêtre en plantes à feuillage et à fleurs, le *Cercle horticole du Nord*, suivant en cela les instructions qu'il a reçues de M. Hector Mouquet, institue pour l'année 1882 un concours de garnitures de fenêtres auquel prendront part seulement les sociétaires du *Cercle horticole du Nord*.

Les demandes, pour ce concours, sont obligatoires et devront être faites *avant le 15 avril*.

Les horticulteurs sociétaires établis en ville ne peuvent participer au concours.

Une commission permanente, composée de jardiniers et d'amateurs, sera chargée de l'examen du concours et sera appelée à fonctionner au 1er mai. — Le résultat de ses délibérations devra être donné avant le 1er novembre.

Le *Cercle horticole du Nord*, s'inspirant de l'initiative de M. Mouquet, et voulant récompenser les soins tout particuliers que les habitants de Lille apportent dans la garniture en plantes et fleurs des fenêtres de leur habitation, a résolu d'étendre la proposition de M. Mouquet à la population tout entière.

En conséquence plusieurs médailles sont accordées par le *Cercle horticole du Nord* aux plus belles garnitures en plantes à feuillage et à fleurs ainsi que de fleurs coupées.

Tous les habitants peuvent prendre part au concours ; toutefois, les horticulteurs établis en ville sont exceptés et ne peuvent, en aucune façon, concourir.

La commission, composée d'amateurs-sociétaires du *Cercle*, nommée par le conseil d'administration pour juger ce concours, sera permanente et donnera le résultat de ses travaux et délibérations avant le 1er novembre.

Avis immédiat sera donné aux primés.

Pour éviter tout malentendu, il serait bon que la demande, quoique facultative, fût formulée *avant le 15 avril*.

Le commission fonctionnera à partir du 1er mai.

La distribution des récompenses obtenues aura lieu à l'époque ordinaire, c'est-à-dire au mois de décembre 1882.

C'est lundi, 6 février, à 7 heures du soir qu'aura lieu le concert offert par la *Grande Harmonie* à ses membres honoraires.

Cette soirée qui sera donnée dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville sera, nous en sommes certain, des plus attrayantes. Nous donnons ci-dessous le programme :

Mademoiselle Guillia Bressoles, cantatrice des théâtres de Florence, Gênes, Milan, Londres, M. Reynald, baryton, du théâtre Lyrique; M. G. Poncelet, saxophone, professeur de clarinette et de saxophone au Conservatoire royal de Bruxelles, M. A. Bailly, violoniste, professeur au Conservatoire de Tournai, M. C. Montigny, piston solo de la Grande-Harmonie et professeur de l'Académie de musique, M. J. Koszul, accompagnateur, prêteront leur concours à ce concert :

Première partie. — Grande Harmonie. *Marche aux Flambeaux*, V. Delannoy. — M. Reynald, *Le Vallon*, Gounod. — M. A Bailly, fantaisie pour violon, Léonard. — Mlle Giulia Bressoles, Air de la *Traviata*, Verdi. — M. Ch. Montigny, fantaisie pour piston, XXX. — M. Reynald, *Cavatine de Jérusalem*, Verdi. — M. G. Poncelet, *Pastorale*, variée pour saxophone, J.-B. Singelée. — Mlle Giulia Bressoles, *Cavatine du dernier jour de Pompéi*, Victorin Joncières.

Deuxième partie. — M. Reynal, *Colinette*, paroles de Monselet, musique d'Alary. — M. A. Bailly, *Berceuse* pour Alto (Viola), Bailly. — Mlle Giulia Bressoles, Valse du *Pardon de Ploërmel*, Meyerbeer. — M. G. Poncelet, Fantaisie sur le *Carnaval de Venise*, L. Mayeur. — Mlle Giulia Bressoles et M. Reynald, Grand duo d'*Hamlet*, Ambroise Thomas.

Ce Concert est reservé aux Membres Honoraires qui ont seuls le droit d'y assister. En raison de l'exiguité de la salle, les bonnes et les enfants au dessous de huit ans ne seront pas admis. Il n'y aura pas de listes de souscription au contrôle : les personnes qui désireraient prendre un engagement doivent s'adresser chez M. G. Hoffman, sergent-major de la Grande-Harmonie, rue de Sébastopol, 49. Les conditions de l'abonnement sont de dix francs par an, pour une personne seule et de vingt francs par an pour une famille entière habitant sous le même toit : La durée de l'engagement est de six années.

LA QUESTION DU THÉATRE DE LILLE

La question du théâtre, depuis longtemps posée, n'est pas encore résolue, quoiqu'on dise. Nous ajouterons même que, si nous en croyons des renseignements venus de bonne source, cette question semble devoir entrer dans une phase toute nouvelle. Voici le fait :

La ville accorde au directeur du théâtre une subvention annuelle de 50,000 francs environ, à charge par lui d'exécuter strictement les clauses et conditions de son traité. Cette subvention, tout à fait indépendante des frais de loyer, bibliothèque, etc., que la ville alloue gratuitement au directeur, n'a été votée l'an dernier, au Conseil municipal, qu'à la majorité de deux voix.

Or, de ces deux conseillers partisans de la subvention, l'un serait maintenant opposé au projet et l'autre a donné sa démission, paraît-il. Il faudrait donc, pour que le crédit fût voté, que certains membres du Conseil, jadis opposés à l'allocation d'une subvention, fussent revenus sur leur idée première et se montrassent disposés à emettre un vote favorable, cette fois.

Or, ce virement paraît peu probable, étant donné le piteux résultat de l'expérience tentée cette année. Le crédit ne serait donc pas voté.

Le théâtre serait libre, c'est-à-dire loué à un directeur, qui entreprendrait l'exploitation à ses risques et périls, comme M. Mounier de Jolly avait proposé de le faire, à raison de 8,000 fr. de location. Pourtant, afin que la ville pût encore conserver la haute-main sur son théâtre, il serait préférable, pensent certains, qu'elle fît don du montant du loyer au directeur et qu'elle lui donnât la jouissance du matériel et de la bibliothèque. Cet abandon, sorte de subvention déguisée et bien insuffisante, permettrait à l'administration d'avoir encore le *« mot à dire. »*

Comme nous le disions en commençant, nous avons tout lieu de croire ces renseignements exacts, car ils émanent de bonne source.

Néanmoins, en raison même de leur gravité, nous pensons bien faire en ne les donnant que *sous réserves*.

(*Mémorial de Lille*)

Macou. — Une jeune fille de 17 ans, nommée Flore Maginelle, demeurant au Chêne-Raoult, est tombée vendredi sur la route du bois de Bonsecours, et dans sa chute, une bouteille qu'elle portait se brisa et un des éclats lui coupa une artère, au-dessus du poignet. Le sang coula aussitôt très-abondamment.

La jeune fille perdit connaissance, et, n'étant accompagnée que de son plus jeune frère, elle eût infailliblement péri si plusieurs personnes n'étaient passées par hasard sur ce sentier où elle gisait, perdant son sang; la blessée fut transportée à Condé, où M. le docteur Wargnier parvint enfin à arrêter l'hémorrhagie par la ligature de l'artère. Malgré l'affaiblissement qui résulte d'une perte considérable de sang, on espère sauver la jeune fille.

Valenciennes.—Les courses de Valenciennes auront lieu, cette année, le dimanche 16 juillet.

Vingt mille francs de prix seront affectés aux différentes épreuves de cette réunion.

Pont-à-Raches. — Un incendie s'est déclaré à Pont-à-Raches, le 27 janvier, vers 11 heures du soir, dans le grenier des époux Henri Montreux, cabaretiers. De là, le feu s'est communiqué à des objets mobiliers et à des marchandises appartenant à M. Lagache, marchand de graines.

Les pertes, pour les époux Montreux, s'élèvent à 400 francs. M. Lagache subit un préjudice de 1,209 fr. couvert par une assurance de 1,800 fr. à la Compagnie l'*Aigle*.

La cause du sinistre est restée inconnue; néanmoins on ne croit pas à la malveillance.

Dunkerque. — M. D... négociant à Dunkerque, après avoir subi, à la Bourse, des pertes que l'on estime à 150,000 fr. environ, a, dit-on, pris le chemin de fer de l'étranger.

Berck. — Le baron Arthur de Rothschild, président du comité maritime du Yacht-Club de France, pour honorer la mémoire de son frère, le baron James-Edouard, a offert en son nom une somme de 20,000 francs à la Société centrale de sauvetage des naufragés.

En reconnaissance de ce bienfait et conformément au vœu du donateur, le comité d'administration de cette Société a décidé que le nom de James-Edouard de Rothschild sera donné au canot de la station de Berck, qu'une inscription sera placée au-dessus de la porte de la maison-abri de cette station, pour rappeler qu'elle a été offerte par le baron Arthur, et que la somme de 20,000 francs, sera consacrée à la création d'une nouvelle station de sauvetage dans le voisinage de Berck.

Arras. — *Fils et beau-père sous les drapeaux*. — Voilà un cas bizarre, dit l'*Avenir* d'Arras et qui de plus doit être fort rare.

« Une femme, ayant un fils d'un premier mariage, a épousé, en 1876, un jeune homme n'ayant pas encore satisfait à la loi militaire, et qui se trouve actuellement sous les drapeaux comme faisant partie de la classe 1878. De ce second mariage, il existe un enfant de cinq ans.

Le fils issu du premier mariage fait partie de la classe 1881, et se trouvera par conséquent sous les drapeaux en même temps que son beau-père. En sorte que la femme peut se trouver seule avec ses jeunes enfants et sans moyens d'existence.

Peut-on obtenir soit le retour de son mari, soit la dispense en faveur de son fils?

Réponse. — Ni l'un ni l'autre. Le mari n'a pas plus de droit à la libération que le fils à la dispense, parce que ce dernier n'est plus fils de veuve.

Cependant, le fils peut être laissé dans ses foyers par le conseil de révision, à titre de soutien de famille, sur la présentation du conseil municipal, si réellement la mère est hors d'état de subvenir à sa propre existence, en l'absence de son mari.

Il est douteux que les conseils de révision aient souvent à statuer sur une situation pareille et l'on ne doit pas avoir vu fréquemment appelés sous les drapeaux, en même temps, et le fils et le beau-père.

Le cas méritait d'être signalé.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Déclarations de naissances du 1er février. — Eugène Lambrecq, rue Voltaire, cour Montaigne, 1. — Alfred Lesnes, rue Decrême, cour Bonte, 1. — Henri Briet, rue Colbert, 58. — Julia Desmettre, rue des Longues-Haies, 24, cour Wattel. — Ernest Florin, rue de Wattrelos, maisons Frère. — Céline Hiroux, rue Notre-Dame, 29. — Henri Parture, rue du Pile, 73. — Gustave Mestdagh, rue Delattre, 1. — Georges Saegaert, rue de la Promenade, 9, maisons Cavrois. — Françoise Weymeels, rue de la Guinguette, 5. — Julienne Pontier, rue de l'Epeule, 9, cour de la Reine. — Elisabeth Lauwereys, rue Bernard, 30. — Georges Chocreaux, rue de Leuze, 159.

Déclarations de décès du 1er février. — Emile Frady, 13 jours, rue Christophe Colomb, 15. — Marie Vorreux, 79 ans, pensionnaire de l'hospice, rue de l'Hospice. — Silvie Hazebroucq, 65 ans, servante, rue du Ballon, 42. — Léon Moreau, 1 mois, rue de Croix, 32, maisons Six-Gadenne.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

Déclarations de naissances du 22 janvier. — Henri Six, petit Tournay. — Zoé Demeyre, hautes Voies. — Du 23. — Alfred Bertelle, vieille Place. — Du 24. — Angèle Courchelle, vieille Place. — Palmyre Catteau, Touquet. — Angèle Bettremieux, Sartel. — Marguerite Quentin, Sapin-Vert. — Du 25. — Marie Destailleur, St-Liévin. — Du 26. — Jules Bossu, Cretinier. — Arthurs Gomiers, vieille Place. — Du 28. — Henri Corinthe, rue Enfer. — Odile Nutte, Baillerie. — Emile Salmon, Paradis.

Déclarations de décès du 23 janvier. — Flore Olivier, 3 ans, 11 mois, vieille Place. — Du 26.— Louis Delchambre, 71 ans, 8 mois, tisserand, Houzarde. — Du 27. — Georges Lanchie, 1 an, Cretinier. — Jules Castelain, 2 ans, 3 mois, rue Enfer. — Du 28. — Marie Desrumaux, 15 mois, Houzarde.

Mariages du 23. — Emile Hubau, 25 ans, tisserand, et Maria Duleu, 28 ans, tisserande.

Publications de mariages du 22 janvier. — Emile Lagache, 28 ans, tisserand, et Julienne Dubus, 21 ans, tisserande. — Achille Demeulemeester, 24 ans peintre, et Eugénie Cracco, 22 ans, sans profession.— Henri Watteau, 42 ans, tisserand, et Eugénie Bogaert, 46 ans, ménagère.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Déclarations de naissances du 25 janvier. — Marie Vermeesch, rue de Lille. — Jeanne Olivier, Risquons-Tout. — Auguste Prévost. — Jeanne Delepoulle.

Du 27. — Marie Duponcheel, rue Gouchard prolongée. — Henri Vanderstreaten, Blanc-Seau. — Léon Guermonprez, rue des Piats. — Jean Coupleux, rue Notre-Dame. — Henri Blancke, Epinette.

Du 28. — Marie Mahy, rue St-Blaise. — Arthur Olivier, chemin des Mottes. — Jean-Baptiste Martinsse, chemin des Mottes. — Henri Vercant, pont de Neuville. — Marceau Vantieghem, Blanc-Seau. — Julie Lefebvre, rue de Guisnes.

Du 29. — Alfred Tessie, Malcense. — Justine Vanvassenhave, rue des Coulons. — Sophie Petitberghien rue Ste-Germaine. — Victor Vandaels, rue St-Henri. — Angèle Naessens, Orions. — Philomène Liber, pont de Neuville. — Marie Burygraere, rue de la Folie.

Du 30. — Hélène Poliet, rue Lerouge. — Gustave Baert, chemin des Mottes. — Victor Vankelegom, Blanc-Seau. — Adèle Clarisse, rue d'Halluin. — Jules Clarisse, rue d'Halluin. — Pauline Callens, rue Borgne. — Jeannette Giltay, rue Neuve-de-Roubaix. — Germaine Despinoy, Malcense.

Déclarations de décès du 26 janvier. — Jules Polet, 75 ans, 5 mois, rue du Chateau. — Jules Hacquette, 72 ans, 5 mois, Brun-Pain. — Jean-Baptiste Castelain, 54 ans, 9 mois, chemin des Mottes.

Du 27. — Emile Frenoy, 13 ans, 10 mois, Epinette. — Marie Deconninck, 13 mois, rue de la Latte. — Rose Warselet, 21 ans, 4 mois, rue Vandevenne. — Henri Dumortier, 21 jours, aux Arcois. — Augustin Lefebure, 68 ans, 5 mois, chemin des Carliers. — Jean-Baptiste Delepault, 9 mois, Croix-Rouge. — Lucien Delannoy, 34 ans, Hôpital-Civil. — Sidonie Blarez, 9 mois, rue de la Latte. — Emile Vanlaere, 5 mois, chemin des Mottes.

Du 28. — Jules Castelain, 1 mois, ruelle Codron.

Du 29. — Baptiste Boutry, 36 ans, 4 mois, Fin de la Guerre. — Edouard Looten, 8 ans, 11 mois, Bellevue.

Du 30. — Jules Deheule, 7 mois, rue Mouquée. — Aurore Catteau, 2 ans, 4 mois, rue du Moulin.—Jeanne Jouvenez, 7 mois, Croix-Rouge. — Amélie Jouvenez, 71 ans, 9 mois, pont de Neuville. — Maurice Deshouvries, 9 mois, Brun-Pain.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUGOULET-DELREUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Charlotte Delplanque, veuve de Monsieur Jean-Baptiste Dugoulet, décédée subitement à Roubaix, le 2 février 1882, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 3 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, 29.

Lettres mortuaires et d'Obits

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.